



Directives pour le déroulement U20-Elit / U17-Elit du championnat 2024/25

1. Bases et directives générales

1.1 Calendrier général

Pour toutes les ligues : voir « Calendrier/mode » et « Gamecenter » sous www.sihf.ch

1.2 Données relatives à la structure

1.2.1 U20-Elit

1.2.1.1 Composition

La ligue comprend 13 équipes.

A la fin de la saison 2024/25 : aucune équipe de U20-Elit reléguée en U20-Top pour des motifs sportifs (qualification pour la ligue).

A la fin de la saison 2024/25 : une ou aucune équipe de U20-Top promue en U20-Elit pour des motifs sportifs (qualification pour la ligue).

1.2.2 U17-Elit

1.2.2.1 Composition

La ligue comprend 13 équipes.

A la fin de la saison 2024/25 : aucune équipe de U17-Elit reléguée en U17-Top pour des motifs sportifs (qualification pour la ligue).

A la fin de la saison 2024/25 : une ou aucune équipe de U17-Top promue en U17-Elit pour des motifs sportifs (qualification pour la ligue).

1.3 Données relatives au personnel

1.3.1 U20-Elit et U17-Elit

Les dispositions de l'art. 16 et 17 (qualification pour la ligue) du Règlement « Conditions cadre pour l'enregistrement de joueurs et le changement de clubs » s'appliquent en ce qui concerne l'autorisation de jouer de joueurs en âge juniors de nationalité étrangère.

1.3.2 Interruption de la période des changements de club (délais de transferts)

Durant la saison 2024/25, l'interruption de la période des changements de club pour les joueurs de nationalité suisse entre en vigueur au

31 janvier 2025 - 24h00

pour les clubs des ligues U20-Elit et U17-Elit. Il est déterminant que le formulaire de changement de club T3 dûment rempli et signé par toutes les parties soit déposé jusqu'à 24h00 au plus tard par fax, e-mail ou voie postale (le cachet de la poste faisant foi). Cette disposition s'applique également aux doubles-nationaux, aux joueurs avec statut « assimilé Suisse » et aux joueurs suisses jouant à l'étranger.



En ce qui concerne un transfert international (transfert d'un joueur vers la Suisse depuis une fédération étrangère), le transfert doit être approuvé jusqu'à 24h00 au plus tard dans le système en ligne de l'IIHF, étant donné que, selon les prescriptions internationales, aucun transfert international n'est possible après le 15 février 2025. Il n'est pas suffisant qu'un club soumette le formulaire de transfert signé jusqu'au 15 février à 24h00.

Il convient en outre de noter que, conformément aux « International Transfer Regulations », la fédération dont est issu le joueur dispose de 7 jours pour approuver ou refuser un transfert. Ce délai doit être pris en compte en ce qui concerne le délai de l'IIHF susmentionné.

Pour les joueurs des ligues U20-Elit et U17-Elit : Voir l'article 16 paragraphe j des conditions cadre pour les enregistrements/changements de clubs de joueurs.

1.3.3 Changement de club durant la saison en cours

Conformément au Règlement « Enregistrement de joueur, la redevance pour l'enregistrement et les indemnités de formation » (art. III, 21 et 22), les dispositions suivantes s'appliquent pour le changement de club d'un joueur au sein de la ligue U20-Elit et de la ligue U17-Elit durant la saison en cours, c'est-à-dire depuis le jour (à partir de 12h00) du premier match du championnat de National League, Swiss League, U20-Elit et U17-Elit débutant en premier :

Outre l'acquisition d'une licence B/saison, chaque joueur peut être transféré au maximum une fois vers un autre club de National League ou de Swiss League, respectivement de U20-Elit et de U17-Elit. Cette règle ne peut pas être contournée en transférant le joueur vers un club des ligues espoirs, amateurs et féminines ou vers un club à l'étranger, puis à nouveau vers un club de National League/Swiss League/U20-Elit/U17-Elit.

Le joueur peut toutefois effectuer un transfert de retour vers le club qu'il a quitté en cours de saison sous la condition suivante : Si un joueur est retransféré vers le club de National League/Swiss League/U20-Elit/U17-Elit qu'il avait quitté en cours de saison, il n'est autorisé à rejouer que s'il n'a pas figuré sur le rapport de match de la première partie suivant le transfert de retour (soit 1 match de suspension).

Exemples :

Transfert de X à Y = ok

Transfert de X à Y à X = ok après 1 match de suspension

Transfert de X à Y à Z = non autorisé

Si un joueur n'est plus sous contrat après la saison écoulée et qu'il n'est pas enregistré pour la nouvelle saison, un changement de X à Y après le premier match de championnat de la nouvelle saison n'est pas considéré comme un transfert mais comme un enregistrement. Par conséquent, le joueur n'est pas concerné par le match de suspension susmentionné. Il convient toutefois de soumettre un formulaire de changement de club dûment signé.

Ces matchs de suspension ne peuvent pas être contournés en transférant le joueur vers un club et en acquérant une licence B ensuite.

Ces restrictions concernant les transferts ne s'appliquent toutefois que pour les changements de club. Ces dispositions ne s'appliquent pas au « Système des 2 enregistrements de joueurs », qui est valable également pour la ligue U20-Elit et la ligue U17-Elit.

1.3.4 Contrats standard U20-Elit et U17-Elit

Valeur contraignante, voir le « Règlement sur le contrat de formation », art. 2.1.

Exception « gardiens » :



Par équipe, 2 gardiens « d'âge adéquat » doivent obligatoirement être déclarés et enregistrés. Les gardiens supplémentaires sont exemptés de l'obligation d'un contrat de formation et obtiennent une autorisation de jouer également sans « contrat ».

« d'âge adéquat » = année de naissance de la catégorie d'âge concernée

Le contrat doit être présenté sur demande.

Changement de club durant la saison en cours

Pour des joueurs titulaires d'une autorisation de jouer pour les U20-Elit ou les U17-Elit (soit les joueurs disposant d'un contrat en cours), un changement de club n'est possible qu'en communiquant par écrit la nouvelle situation contractuelle.

Litiges relatifs à la conclusion de contrat

En cas de litige (par ex. lors d'une procédure de changement de club), il appartient au club de produire le contrat dans sa totalité.

La soumission de listes avec les informations simplifiées relatives aux contrats de formation existants a pour objectif unique de faciliter le processus de l'octroi de l'autorisation de jouer. Avec les listes soumises, le club garantit que le contrat soit conforme aux règlements.

Processus de notification et délais

Le délai de notification pour les cadres PR (titulaires de Talent Cards) est le 20 avril. La demande d'octroi de l'autorisation de jouer avec contrat standard pour un cadre minimal de « 20 + 2 athlètes » (soit 20 joueurs de champ et 2 gardiens) doit être déposée jusqu'au 20 août au plus tard.

D'autres demandes d'octroi d'une autorisation de jouer peuvent être soumises en respectant les délais réglementaires (voir notamment le « Règlement sur le contrat de formation SIHF », modifications 2014/2015, art. 2 « Conclusion du contrat et autorisation de jouer », al. 4).

Candidature pour un college-team (NCAA)

Voir « Règlement sur le contrat de formation SIHF ».

1.3.5 Joueurs overage U20-Elit

- Au maximum 2 joueurs overage (joueur de champ ou gardien) par rencontre, qui ont un ou deux ans de plus que l'année de naissance U20 la plus âgée.
- Licence A auprès du club / de l'organisation, qui désire aligner le joueur en tant qu'overage. L'organisation ZSC Lions / GCK Lions a la possibilité de faire jouer des joueurs de ces deux clubs en tant qu'overages, à condition que l'un des deux clubs possède la licence A.
- Pas de critères concernant la taille et les poids.
- Lors d'une qualification pour la ligue contre les U20-Top, les directives des U20- Top en rapport avec l'alignement de joueurs overage sont appliquées.

1.3.6 Joueurs overage U17-Elit

- Au maximum 4 joueurs overage (joueur de champ ou gardien) par match de l'année de naissance U20 la plus jeune.
- Licence A auprès du club / de l'organisation, qui désire aligner le joueur en tant que joueur overage. L'organisation ZSC Lions / GCK Lions a la possibilité de faire jouer des joueurs de ces deux clubs en tant qu'overages, à condition que l'un des deux clubs possède la licence A.
- Pas de critères concernant taille et poids
- Pour la catégorie U17-Elit, le principe des 3 croix est abrogé (sauf qualification pour la ligue).
- Lors d'une qualification pour la ligue contre les U17-Top, les dispositions des U17-Top concernant l'alignement de joueurs overage sont appliquées.



- Pour être éligible lors des play-offs, le joueur overage doit avoir été aligné dans au moins 10 matchs de saison régulière au niveau U17-Elit.

1.4 Service de piquet pour l'obtention de licences les weekends/les jours fériés

1.4.1 U20-Elit / U17-Elit

Pour les ligues U20-Elit et U17-Elit, il n'existe aucune possibilité d'obtenir un enregistrement de type B durant les weekends.

1.5 Echauffement / nettoyage de la glace

1.5.1 U20-Elit

Nettoyage de la glace : avant et après l'échauffement, après chaque tiers-temps (d'une durée de 20 minutes)

Durée de l'échauffement : 15 minutes

Début de l'échauffement : heure du début du match moins 35 minutes (par ex. : début du match à 19h45, début de l'échauffement à 19h10)

1.5.2 U17-Elit

Nettoyage de la glace : avant l'échauffement, après chaque tiers-temps (d'une durée de 20 minutes)

Durée de l'échauffement : 15 minutes

Début de l'échauffement : heure du début du match moins 15 minutes (par ex. : début du match à 19h45, début de l'échauffement à 19h30)

Art. 1.6 Nombre de joueurs admis durant l'échauffement

Au maximum 20 joueurs de champ et 2 gardiens peuvent participer à l'échauffement avant le match. Il est possible d'échanger un joueur de champ ou un gardien sur la feuille de match jusqu'à 10 minutes avant le début de la rencontre au plus tard. Un changement éventuel doit être annoncé au marqueur officiel au plus tard 10 minutes avant le début du match. Le marqueur officiel doit alors apporter les corrections nécessaires sur la feuille de match et en faire signer la version corrigée aux deux coaches. La feuille de match doit ensuite être remise immédiatement aux arbitres. Si l'annonce au marqueur officiel est faite moins de 10 minutes avant le début du match, le changement ne peut plus s'effectuer.

1.7 Prolongation des pauses, tenues spéciales, actions spéciales

1.7.1 U20-Elit et U17-Elit

La durée des pauses est de 15 minutes (les prolongations de pauses ne sont pas autorisées). Les 15 minutes de pause doivent être indiquées sur l'horloge de match et le compte à rebours lancé immédiatement à la fin du tiers-temps (de 15'00" à 00'00"). Les tenues spéciales et les actions spéciales ne sont pas autorisées.



1.8 Sortie de la glace

Lors des pauses et à la fin de la rencontre, l'équipe invitée quitte la glace en premier. Si les deux équipes utilisent la même sortie ou si les deux équipes doivent traverser la glace, l'équipe hôte est tenue d'attendre. Cette direction a préséance sur la règle 86 du livre des règlements de l'IIHF.

1.9 Serrage de main à la fin du match

Après les matchs amicaux, les matchs de la saison régulière et les matchs du tour de classement, les deux équipes se serrent la main après la partie. Durant les playoffs et les matchs de qualification pour la ligue, le serrage de main s'effectue à la fin du dernier match de la série.

1.10 Obligation port du casque / masque pour les gardiens remplaçants

Chez les U20-Elit et chez les U17-Elit, le port du casque / masque sur le banc des joueurs est obligatoire pour les gardiens remplaçants.

1.11 Chronomètres

Des chronomètres doivent être disponibles dans tous les stades. Conformément aux Règles de jeu officielles de l'IIHF, le chronométreur doit également décompter le temps de jeu manuellement.

1.12 Juge de but

Aucun juge de but n'est autorisé dans les ligues U20-Elit et U17-Elit.

1.13 Validation de rencontres à 0 point, de matchs déclarés forfaits ou de matchs à rejouer

En cas de rencontres à 0 point, de matchs déclarés forfait (0:5) ou de matchs à rejouer, le résultat sera validé et intégré au classement selon les dispositions suivantes :

Si l'équipe fautive perd la rencontre avec la même différence de buts ou avec une différence de but plus importante que 0:5, le résultat obtenu demeure valide.

Pour de telles rencontres, toutes les pénalités, tous les buts, tous les assists et les statistiques Shots on goal et +/- , etc. seront validés. Le match apparaîtra dans les statistiques du joueur comme rencontre jouée. Cela signifie que, dans ces cas, les données du joueur ne doivent pas être supprimées en raison du statut « forfait » ou « match à rejouer ».

1.14 Correction des marqueurs de points

1.14.1 U20-Elit et U17-Elit

Pour les U20-Elit et les U17-Elit, les à apporter aux marqueurs de points peuvent être annoncées auprès de la NL Operations jusqu'à minuit le jour suivant le match (courriel à marc.grieder@nationalleague.ch et pascal.voegtlin@nationalleague.ch). Le rapport doit être fait par un officiel de l'équipe (manager junior ou entraîneur). S'applique uniquement aux matches de championnat.

1.15 Buts avec le système Flex Peg

Le système Flex Peg (si disponible) doit être utilisé pour les matchs des U20-Elit et U17-Elit.



2. Saison régulière

2.1 U20-Elit

La saison régulière se joue en 48 matchs (2 tours doubles) / 52 tours

Classement après 48 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 8 après 48 matchs se qualifient pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 9 à 13 après 48 matchs disputent le tour de classement 9-13.

2.2 U17-Elit

La saison régulière se joue en 40 matchs / 45 tours (1,5 tours + 4 matchs au sein des groupes régionaux ouest/central/est).

Les affiches des matchs de groupe se composent comme suit :

Base : Situation géographique:

Ouest (tour double):

Fribourg-Gottéron Young Dragons

Genève Futur Hockey

LHC Academy

Central (tour simple):

EHC Biel-Bienne Spirit

EHC Kloten

SCB Future

SCL Young Tigers

ZSC Lions

Est (tour simple) :

HCAP Giovani

HC Davos

HC Lugano

SC Rapperswil-Jona Lakers

EV Zug

Classement après 40 matchs :

Les équipes classées aux rangs 1 à 8 après 40 matchs se qualifient pour les playoffs.

Les équipes classées aux rangs 9 à 13 après 40 matchs disputent le tour de classement 9-12.

2.3 Dispositions relatives aux dates réservées par la Fédération / Mondiaux U20, phase de préparation aux Mondiaux U18 et rassemblements des équipes nationales U20 / U19 / U18 / U17 / U16 (= EN Uxx)

Durant la période du lundi 16 décembre 2024 jusqu'au vendredi 3 janvier 2025, tous les matchs de championnat sont joués conformément au calendrier des matchs, malgré les dates réservées par la Fédération.

Il est établi que les éventuels jours de repos imposés des EN Uxx sont considérés comme jours de repos. Par conséquent, il est interdit d'aligner un joueur d'une EN Uxx durant un jour de repos. Toute infraction à cette disposition sera notifiée au Juge unique en matière disciplinaire du Sport d'élite, qui est habilité à prononcer des sanctions.



2.4 Attribution des points (règle des trois points)

Les points sont attribués comme suit durant la saison régulière :

Victoire après le temps réglementaire de 60 minutes : 3 points au vainqueur, 0 point au perdant ;

Match nul après le temps réglementaire de 60 minutes : 1 point à chaque équipe ; des prolongations sont jouées (overtime) ;

Victoire en prolongation : le vainqueur obtient 1 point supplémentaire, soit 2 points au total ; le perdant conserve 1 point

Match nul après la prolongation : 1 point à chaque équipe ; il est procédé à une séance de tirs au but ;

Victoire lors de la séance de tirs au but : le vainqueur obtient 1 point supplémentaire, soit 2 points au total ; le perdant conserve 1 point.

2.5 Déroulement des prolongations (saison régulière, tour de classement)

En cas de match nul après 60 minutes, des prolongations (overtime) de 5 minutes sont disputées sans nettoyage préalable de la glace.

La pause avant le début de la prolongation dure 3 minutes.

Les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires pendant cette pause.

Les joueurs des deux équipes doivent se trouver sur leurs bancs respectifs ou à proximité immédiate de ceux-ci (au maximum 5 joueurs et 1 gardien sur la glace), sauf si les arbitres ordonnent aux deux équipes de se rendre aux vestiaires. La même réglementation s'applique avant une éventuelle séance de tirs aux buts.

Pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que durant le 3^e tiers-temps.

Les deux équipes entament la prolongation avec 3 joueurs de champ plus le gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit encore en cours après 60 minutes.

La prolongation dure 5 minutes au maximum.

Si le match est toujours nul après la prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but (voir al. 2.6).

2.6 Dispositions relatives à la séance de tirs au but après la prolongation (saison régulière, tour de classement, playoffs, qualification pour la ligue)

Si le score d'un match de saison régulière est toujours nul après la prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur.

Chaque équipe désigne cinq joueurs figurant sur la feuille de match pour procéder aux tirs au but.

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres (pour autant qu'ils soient autorisés) peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but.

Seul le but décisif compte pour le résultat du match. Si une équipe refuse d'effectuer la séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur, elle perd le match et n'obtient aucun point, tandis que l'autre équipe obtient 3 points.

Les buts marqués ne sont pas crédités à la statistique des buteurs.



La Règle IIHF 84.4 s'applique en complément.

En U20-Elit et en U17-Elit, la glace sera nettoyée sec qu'à l'intérieur de la surface des points de mise en jeu (bord extérieur vers l'intérieur) avant la séance des tirs-aux-buts uniquement lors des playoffs et la qualification pour la ligue.

2.7 Protêt déposé en cours de rencontre

Les articles 54 à 59 du Règlement juridique s'appliquent à l'exception de l'adaptation suivante pour les matches de la ligue U20-Elit et la ligue U17-Elit :

Le protêt déposé en cours de rencontre doit dans tous les cas être déposé par écrit auprès du Juge unique en matière disciplinaire du Sport élite (par e-mail à judge@sihf.ch) avec justifications à l'appui au plus tard jusqu'à 10h00 du jour suivant le match (jours ouvrables, dimanches et jours fériés).

2.8 Application de la Règle IIHF 73 (arrêt du match)

Téléphone à Pascal Vögtlin (NL Operations) : 079 726 98 51

1)

Une infraction de la Règle IIHF 73 par l'une ou les deux équipes n'entraîne pas automatiquement l'arrêt du match conformément aux dispositions de la Règle IIHF 73.

2)

Il convient de procéder selon la Règle IIHF 73. Au moment où l'arrêt du match devrait être prononcé, l'équipe arbitrale au complet communique à l'équipe ou aux équipes fautives que, conformément à la Règle 73 IIHF, le match aurait dû être arrêté à ce moment et que les arbitres demanderont maintenant la confirmation de la part de la NL Operations (Pascal Vögtlin).

De ce point de vue, il n'est pas déterminant si les indications de temps stipulées dans le Règlement soient dépassées.

Si seule une équipe est concernée, les arbitres informent l'autre équipe de la procédure.

L'équipe arbitrale reste ensuite groupée et ne se laisse pas entraîner dans des discussions avec les joueurs.

3)

L'arbitre demande au chronométrateur de contacter le responsable local de la sécurité et la NL Operations (Pascal Vögtlin), resp. le Directeur NL, afin que l'arbitre puisse communiquer avec ces personnes.

4)

Pascal Vögtlin ou le Directeur NL prend une décision dans le cadre de ses compétences et communique sa décision aux arbitres et aux équipes.

Si le match est arrêté, Pascal Vögtlin et le Directeur NL en informent le management du club recevant. Il est impératif d'impliquer les responsables de la sécurité des deux clubs.

5)

Si l'équipe ou les équipes souhaitent néanmoins reprendre le match, la rencontre se poursuit. L'incident fait l'objet d'un rapport et le cas est transmis au Juge unique en matière disciplinaire du Sport d'élite.



6)

Le Juge unique en matière disciplinaire vérifie si l'Article 81 (Principes régissant le comportement) du Règlement juridique de la SIHF a été enfreint et statue selon son appréciation. En cas d'arrêt du match, le Juge unique en matière disciplinaire ouvre une procédure afin d'examiner les prétentions en dommages et intérêts et prend une décision conformément à la procédure prévue.

3. Playoffs

3.1 Participation aux playoffs

En U20-Elit et U17-Elit, les équipes classées aux rangs 1 à 8 au terme de la saison régulière participent aux playoffs.

3.2 Règles de jeu

Les Règles de jeu de l'IIHF et celles de la SIHF s'appliquent, à l'exception des dispositions ci-après.

3.3 Quarts de finale des playoffs

Art. 3.3.1 Déroulement

Les quarts de finale des playoffs se déroulent comme suit :

U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des cinq matchs

Equipes opposées :

Le premier contre le huitième

Le deuxième contre le septième

Le troisième contre le sixième

Le quatrième contre le cinquième

3.3.2 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière des ligues U20-Elit et U17-Elit bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3 et 5.

3.4 Demi-finales des playoffs

3.4.1 Participants

Les vainqueurs des quarts de finale se qualifient pour les demi-finales des playoffs.

3.4.2 Classement des équipes

Les 4 équipes restantes sont à nouveau positionnées selon la place obtenue au terme de la saison régulière.



3.4.3 Déroulement

Les demi-finales des playoffs se déroulent comme suit :

U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des cinq matchs

Equipes opposées :

- l'équipe restante classée première contre l'équipe restante classée quatrième,
- l'équipe restante classée deuxième contre l'équipe restante classée troisième.

3.4.4 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière des ligue U20-Elit et U17-Elit bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3 et 5.

3.5 Finale des playoffs

3.5.1 Participants

Les vainqueurs des demi-finales se qualifient pour la finale des playoffs.

3.5.2 Déroulement

La finale des playoffs se déroule comme suit :

U20-Elit et U17-Elit : au meilleur des cinq matchs

3.5.3 Avantage de la glace

L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière des ligue U20-Elit et U17-Elit bénéficie de l'avantage de la glace pour les matchs 1, 3 et 5.

3.6 Match pour la médaille de bronze (U20-Elit et U17-Elit)

Les deux perdants des demi-finales des playoffs des U20-Elit et des U17-Elit jouent le match pour la médaille de bronze (un match). L'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière bénéficie de l'avantage de la glace. Le gagnant du match pour la médaille de bronze se classe troisième des Juniors U20-Elit, respectivement des U17-Elit, et obtient la médaille de bronze.



4. Tour de classement et Qualification pour la ligue

4.1 Participation au tour de classement

4.1.1 U20-Elit / U17-Elit

4.1.1.1 Tour de classement pour les rangs 9 à 13

Les équipes classées aux rangs 9 à 13 au terme de la saison régulière disputent un tour de classement avec un tour simple (soit 4 matchs par équipe). Ces matchs sont à jouer dans tous les cas.

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs) :

Match 1 : 9^e-10^e / 11^e-12^e
Match 2 : 10^e-11^e / 13^e-9^e
Match 3 : 13^e-10^e / 12^e-9^e
Match 4 : 9^e-11^e / 12^e-13^e
Match 5 : 10^e-12^e / 11^e-13^e

4.1.1.2 Tour de classement rangs 5 à 8

Le tour de classement pour les rangs 5 à 8 est disputé par les équipes éliminées au stade des quarts de finale des playoffs.

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs) :

Match 1 : 5^e-6^e et 7^e-8^e
Match 2 : 6^e-7^e et 8^e-5^e
Match 3 : 5^e-7^e et 6^e-8^e

5^e = meilleure équipe restante au terme de la saison régulière
6^e = deuxième meilleure équipe restante au terme de la saison régulière
etc.

Art. 4.2. Déroulement du tour de classement

Les équipes classées aux rangs 9 à 13 au terme de la saison régulière des ligues U20-Elit et U17-Elit jouent un tour simple (conformément à l'art. 4.1).

Le tour de classement des U20-Elit et des U17-Elit est joué dans tous les cas, même si la qualification pour la ligue ne sera pas jouée.

4.3. Points Ranking Round

4.3.1 U20-Elit / U17-Elit, rangs 9 à 13

La moitié des points (les demi-points sont arrondis) et la différence de buts acquis en saison régulière sont pris en compte dans le tour de classement.



4.3.2. U20-Elit / U17-Elit, rangs 5 à 8

Les points acquis en saison régulière sont divisés par 4 et arrondis (0,5 point et plus est arrondi vers le haut, plus petit que 0,5 point est arrondi vers le bas).

Exemple:

Equipes éliminées au stade des ¼ de finales

SC Bern Future, 85 points au terme de la saison régulière

HC Davos, 79 points au terme de la saison régulière

LHC Academy, 70 points au terme de la saison régulière

EHC Biel-Bienne Spirit, 69 points au terme de la saison régulière

1 point sur 4 points acquis en saison régulière est pris en compte dans le tour de classement 5 à 8.

Selon le nombre de points acquis en saison régulière, le résultat est donc :

SC Bern Future, 85 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 21.25 = débute avec 21 points

HC Davos, 79 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 19.75 = débute avec 20 points

LHC Academy, 70 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 17.50 = débute avec 18 points

EHC Biel-Bienne Spirit, 69 points au terme de la saison régulière divisés par 4 = 17.25 = débute avec 17 points

La totalité de la différence de buts de la saison régulière est prise en compte.

4.3.5 Prolongation et séance de tirs au but

Si le résultat est nul après 60 minutes, il est procédé à une prolongation et à une éventuelle séance de tirs au but comme durant la saison régulière (al. 2.7, 2.8 des présentes Directives).

4.4 Qualification pour la ligue

4.4.1 U20-Elit

L'équipe classée dernière des U20-Elit au terme du tour de classement 9 à 13 doit jouer une série de qualification pour la ligue (au meilleur des cinq matchs) contre le champion suisse des U20-Top, pour autant que celui-ci remplisse les exigences pour une qualification pour la ligue (champion U20-Top).

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs)

Match 1 = 13^e U20-Elit - champion U20-Top

Match 2 = champion U20-Top - 13^e U20-Elit

Match 3 = 13^e U20-Elit - champion U20-Top

Match 4 = champion U20-Top - 13^e U20-Elit

Match 5 = 13^e U20-Elit - champion U20-Top

Les dates de la qualification pour la ligue sont fixées dans le calendrier et sont contraignantes pour l'équipe classée dernière du classement final U20-Elit. Une annulation de dernière minute de la série de qualification pour la ligue est possible, pour autant que le candidat à la promotion ne remplisse pas les conditions prévues dans les présentes Directives.



4.4.2. U17-Elit

L'équipe classée dernière des U17-Elit au terme du tour de classement 9 à 13 doit jouer une série de qualification pour la ligue (au meilleur des cinq matchs) contre le premier des U17-Top, pour autant que celui-ci remplisse les exigences pour une qualification pour la ligue (champion U17-Top)

Equipes opposées (dates conformément au calendrier des matchs)

Match 1 = 13^e U17-Elit - Premier U17-Top

Match 2 = Premier U17-Top - 13^e U17-Elit

Match 3 = 13^e U17-Elit - Premier U17-Top

Match 4 = Premier U17-Top - 13^e U17-Elit

Match 5 = 13^e U17-Elit - Premier U17-Top

Les dates de la qualification pour la ligue sont fixées dans le calendrier et sont contraignantes pour l'équipe classée dernière du classement final U17-Elit. Une annulation de dernière minute de la série de qualification pour la ligue est possible, pour autant que le candidat à la promotion ne remplisse pas les conditions prévues dans les présentes Directives.

4.4.3 Limitation de l'autorisation de jouer durant la qualification pour la ligue (U20-Elit / U17-Elit)

Joueurs autorisés :

Pour les matchs de qualification pour la ligue, d'un tour de promotion/relégation et/ou d'un tour de promotion, sont autorisés dans toutes les catégories d'âge seuls les joueurs titulaires d'une licence B ayant joué au minimum 6 fois (six engagements en match) avec les équipes participant à la qualification pour la ligue, au tour de promotion/relégation et/ou au tour de promotion. Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs titulaires d'une licence A auprès du club concerné.

5. Déroulement de la prolongation (overtime) et des tirs au but en playoffs et durant la qualification pour la ligue

5.1 U20-Elit et U17-Elit

En cas de match nul après 60 minutes de jeu, une prolongation de 20 minutes est disputée à 5 contre 5 joueurs de champ. Les équipes changent de côté. Si aucune équipe ne marque le but décisif durant cette prolongation, une deuxième prolongation d'une durée maximale de 5 minutes est jouée à 3 contre 3 joueurs de champ (comme en saison régulière). Si aucune équipe ne marque le but décisif durant la deuxième prolongation, il est procédé à une séance de tirs au but. Les équipes ne changent pas de côté pour la séance de tirs au but.

6. Détermination du classement en cas d'égalité de points

6.1 Matchs décisifs

Aucun match décisif ne sera joué pour déterminer le classement (tous les rangs / toutes les ligues du Sport d'élite).

6.2 Critères

Définition « tous les matchs » :

Pour le classement au terme de la saison régulière = tous les matchs de la saison régulière

Pour le classement au terme du tour de classement des rangs 5 à 8 = tous les matchs de la saison régulière et du tour de classement des rangs 5 à 8



Pour le classement au terme du tour de classement des rangs 9 à 13 = tous les matchs de la saison régulière et du tour de classement des rangs 9 à 13

Pour le classement au terme de la qualification pour la ligue (U17-Elit / U17-Top) = tous les matchs de la phase de qualification pour la ligue

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, les critères suivants s'appliquent dans l'ordre :

Plus grand nombre de points obtenus lors des confrontations directes. En cas de nombre inégal de confrontations directes entre les équipes à égalité de points, le plus petit nombre de confrontations directes est déterminant pour le calcul.

(Exemple : L'équipe A et l'équipe B comptent 6 confrontations directes, l'équipe C ne compte que 4 confrontations directes avec l'équipe A et l'équipe B. Par conséquent, seules 4 confrontations directes sont déterminantes pour le calcul en ce qui concerne les équipes A, B et C à égalité de points).

Pour les équipes affichant un nombre plus important de confrontations directes que le nombre déterminant pour le calcul, les dispositions suivantes s'appliquent :

Les deux premières confrontations directes (matchs à domicile et à l'extérieur) de la saison (selon la date, et non le numéro de match) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Exemple 1 : Dates des matchs à domicile des confrontations directes entre A et B :

17 sept., 18 oct., 19 déc. ; le match du 17 sept. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Exemple 2 : Dates des matchs à l'extérieur des confrontations directes entre B et A :

3 oct., 11 nov., 24 jan. ; le match du 3 oct. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Si le nombre des confrontations directes entre les équipes à égalité de points était impair, la première rencontre à domicile disputée selon la date (et non pas selon le numéro de match) du club, qui selon les confrontations directes avait un match à domicile en plus, ne comptera pas.

Si le nombre de confrontations directes entre les équipes à égalité de points était pair, mais que toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches à domicile, les matches à domicile joués par date (et non par numéro de match) par les clubs qui avaient le plus de matches à domicile après les confrontations directes ne sont pas comptabilisés jusqu'à ce que le nombre de matches à domicile soit égal.

Dates des matchs à domicile de l'équipe A: 02.09.

Dates des matchs à domicile de l'équipe B: 21.10., 10.12., 12.03. ; Les matches du 21.10. et du 10.12. ne sont donc pas comptés pour le calcul.

Meilleure différence de buts sur tous les matchs.

Nombre plus élevé de buts marqués sur tous les matchs.

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 3, la meilleure différence de buts lors des confrontations directes entre les équipes concernées est prise en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 4, le plus grand nombre de buts marqués lors des confrontations directes entre les équipes concernées est prise en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 5, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur sur tous les matchs de la saison régulière sont pris en compte.



Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 6, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur lors des confrontations directes entre les équipes concernées est pris en compte (conformément aux critères du point 1).

Si l'égalité persiste après l'application des critères 1 à 7, la NL Operations décide de la marche à suivre.

7. Promotion / Relegation

7.1. Catégories

Équipe de la relève organisation NL

Équipe dont l'équipe professionnelle est membre du championnat de la National League pendant le championnat en cours au 31 décembre.

- SA de la NL avec leur SA de relève
- Organisation ZSC Lions / GCK Lions

Équipe de la relève non-organisation NL

Équipe dont l'équipe professionnelle n'est pas membre du championnat de LN pendant le championnat en cours au 31 décembre.

7.2. Conditions structurelles:

- Le club documente par écrit le respect des critères au moyen d'une déclaration d'intention jusqu'à une semaine avant le début de la qualification pour la ligue.
- Le club documente au plus tard jusqu'au 1^{er} août vis-à-vis de la SIHF (au moyen de contrats de travail, contrats de mandat avec définition des frais) au moins 400% de poste, désignés dans des fonctions techniques au sein de la relève. Les titres de fonction suivants sont autorisés à cet effet : coach principal / chef de la formation / chef des espoirs / responsable de niveau (recrutement) / préparateur physique / skillcoach / entraîneur mental / entraîneur des gardiens.
- Le club dépose une stratégie sportive durable pour la formation des espoirs axée sur la performance au plus tard le 1^{er} août.

Les infractions relèvent de la décision de la direction SIHF.

- 1) Lors du premier cas = Réduction du montant Label jusqu'à concurrence du montant total de la catégorie correspondante / convocation SIHF des personnes responsables pour corriger les lacunes.
- 2) En cas de récurrence ou de non-respect des mesures prévues par la SIHF = relégation la saison suivante.

7.3. Défaite de l'équipe Organisation NL à la qualification pour la ligue

Si l'équipe Organisation NL perd la qualification pour la ligue, elle ne sera pas reléguée.

Pour la saison suivante, le club reçoit comme montant fixe pour la catégorie correspondante U17/U20-Elit la moyenne du niveau U17-Top ou U20-Top de la saison écoulée.

Si l'équipe Organisation NL perd 2x de suite la qualification pour la ligue:

- a) Si plus que 12 équipes sont enregistrées pour le championnat à venir, l'équipe est reléguée et peut jouer au niveau Top.



- b) Si, avec l'équipe concernée, le nombre d'équipes enregistrées est ≤ 12 , les déductions s'appliquent comme dans un cas sérieux / si l'équipe perd encore une fois une qualification de ligue au cours des deux saisons suivantes, elle est immédiatement reléguée.

Si le nombre d'équipes est supérieur à 12, les règles suivantes s'appliquent:

- Si l'équipe classée dernière est une équipe non-organisation NL, elle est directement reléguée. L'avant-dernier dispute la qualification pour la ligue. → -1 équipe
- Si l'équipe classée dernière est une équipe organisation NL, cette équipe joue la qualification pour la ligue. Si elle gagne, le nombre d'équipes reste inchangé. Si elle perd, l'équipe de niveau Top est promue et l'équipe Elit reste dans la ligue (pour autant que les autres critères soient remplis).

7.4. Scénarios pour la qualification pour la ligue

Les scénarios suivants sont possibles pour la qualification pour la ligue:

- Équipe non-organisation NL vs. Équipe non-organisation NL**
Le vainqueur joue Elit (si les critères sont remplis), le perdant Top.
- Équipe organisation NL vs. Équipe organisation NL**
Le vainqueur reste au niveau Elit sans autre mesure. Le perdant reste au niveau Elit (ou est promu), mais devra s'attendre à des déductions de label pour la saison à venir.
- Équipe non-organisation NL vs. Équipe organisation NL**
Le vainqueur joue en Elit (si les critères sont remplis). Si l'équipe perdante n'est pas une organisation de la NL, elle jouera "Top" la saison suivante. Si le perdant est une équipe organisation NL, elle joue "Elit" la saison suivante, mais avec la déduction du label.

8. Maillots

8.1 U20-Elit

Home : Maillots - foncés

Away : Maillots - clairs

8.2 U17-Elit

Home : Maillots - foncés

Away : Maillots - clairs

8.3 Similarité des couleurs des maillots

Les équipes doivent jouer avec les couleurs de maillot confirmées par écrit avant le début du championnat. Au cas où l'équipe recevante devait changer de maillot parce que l'équipe invitée ne porte pas les maillots clairs prévus, une procédure contre le club fautif sera ouverte auprès du Juge unique compétent.



9. Visières teintées

Conformément au règlement, les visières teintées sont en principe interdites. Une visière teintée peut néanmoins être exceptionnellement autorisée pour motifs médicaux. Toutefois, ceci n'est possible qu'à condition que la visière teintée ne serve pas à masquer les symptômes d'une commotion cérébrale non guérie.

Une autorisation doit être demandée pour qu'un joueur soit autorisé à jouer avec une visière teintée. La procédure de demande d'autorisation est la suivante :

La demande doit être soumise par écrit au Medical Committee (par e-mail à : jeanclaude.kuet-tel@sihf.ch).

Si le Medical Committee délivre l'autorisation, le club/le joueur obtient une autorisation spéciale individuelle.

Lorsqu'il porte la visière teintée, le joueur doit pouvoir présenter cette autorisation à tout moment.

Le joueur doit présenter cette autorisation spontanément à l'arbitre principal avant chaque match.

Le port d'une visière teintée sans autorisation spéciale individuelle délivrée par le Medical Committee entraîne une sanction, conformément la Règle IIHF 12.1., pour motif d'« équipement dangereux » :

1. Avertissement / changer ! (si le joueur refuse de changer, il reçoit une pénalité de 2 minutes pour équipement incorrect)
2. 10 minutes de pénalité disciplinaire / changer !
3. Deuxième pénalité disciplinaire = pénalité de méconduite pour le match
4. Cas soumis au Juge unique

10. Protection spéciale pour le menton et la mâchoire

Selon la Règle IIHF 8, des pièces d'équipement ne peuvent pas être modifiés. Si toutefois un joueur dépendait, pour des raisons médicales, d'une protection particulière pour le menton et la mâchoire, il est possible de jouer avec une protection spéciale (selon image ci-dessous).

Afin qu'un joueur soit autorisé à jouer avec une telle protection spécifique, une attestation par écrit du médecin de l'équipe est nécessaire, qui confirme que le joueur peut à nouveau rejouer à 100% mais qu'il a besoin d'une protection particulière. Cette attestation doit être envoyée à la National Operations (marc.grieder@nationalleague.ch).

Le joueur concerné n'est autorisé à jouer avec la protection spéciale qu'après la confirmation par écrit établie par la National League Operations.

Afin qu'un joueur puisse jouer avec une protection spéciale différente du modèle indiqué ci-dessous, cette protection doit être envoyée au préalable pour approbation à National League Operations (marc.grieder@nationalleague.ch). Dans un tel cas, la NL Operations décidera de l'admissibilité de la protection après consultation du département Officiating.

Le joueur et son club sont toujours et exclusivement responsables pour déterminer si le joueur peut à nouveau rejouer à 100%.

Cette réglementation ne s'applique qu'aux joueurs âgés de 18 ans ou plus (joueurs pouvant jouer avec une demi-visière).



11. Crosse spéciale de joueur (longueur)

Selon la Règle IIHF 10.1, la longueur maximale d'une crosse de joueur est de 163cm. Une autorisation spéciale pour une crosse plus longue peut être approuvée si un joueur mesure 2 mètres ou plus. La demande pour une autorisation spéciale doit être envoyée à la NL Operations (par e-mail à marc.grieder@nationalleague.ch). L'approbation sera confirmée par écrit au club. Cette demande doit être soumise au moins une semaine avant le début de championnat ou au moins une semaine avant le premier match prévu du joueur concerné.

12. Divergences entre les versions

En cas de divergences entre les versions allemande et française des présentes Directives, la version allemande fait foi.